

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 7 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 juillet à 17h30, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 juillet 2023	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 11
Procurations : 2	Nombre de votes : 13
Pour : 13	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – BUSSETTA Jean-Yves - CASTELLANI Jean-Charles – CHESSA Pascal – FRANCESCHI Jean-Claude – GIUGANTI Paul – MARCHETTI Laurent – MAURIZI Pancrace – VANNUCCI Bernard – VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean Marie (à Jean Yves BUSSETTA) - PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (à Jean Claude FRANCESCHI) –

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba – BALDOVINI Antony – BONIFACI Jean François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CORONA Jean – DOMPIETRINI Pierre François – GIACOBETTI Xavier – GIUKY Martin – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – LUCIANI Dominique – LUIGGI Laure - MARIANI Marthe – MEDORI Séverin – NOIRALT ROSSI Patricia – ORSCCI Christian – PALMERI Michel – PAOLACCI Jean Toussaint – PAOLI Jean François – PIETRI FILIPPI Ghislaine – PIRAS Marie Antoinette – RICCIARDI SAEZ Célia – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean Baptiste - TADDEI Laurence

OBJET : Convention de mise à disposition des courts de tennis du complexe Santa Grimaldi de Bravone au profit du Tennis Club d'Aléria

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 30 juin 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes porte actuellement un projet de création de 3 courts de tennis, de 2 pistes de padel et d'un club house afin de permettre de soutenir les sports de balle s'y rattachant sur notre territoire.

Le Président rappelle également que le Tennis Club d'Aleria est un club historique de l'Oriente, fort de plus de 115 licenciés dont plus de la moitié est constituée de jeunes, qui ne disposera plus au 31 août prochain de la jouissance de ses actuelles installations situées au sein du camping Capfun d'Aleria.

Afin de permettre au club de poursuivre ses activités à compter de cette date et dans l'attente de la création des futurs équipements du complexe de Casabianda, il est proposé au conseil d'approuver une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des 2 courts de tennis intercommunaux implantés au sein du complexe Santa Grimaldi de Bravone sur la commune de Linguizetta.

Les modalités de mise à disposition sont précisées dans la convention ci-jointe.

Le président ajoute qu'en partenariat avec le TC Aleria, les équipements d'éclairage actuellement présents sur les courts du camping Capfun seront installés sur les courts de Bravone, permettant dans un cadre financier maîtrisé d'étendre les plages horaires d'utilisation des équipements de Bravone.

Le Conseil,

Où l'exposé du Président,

Approuve le rapport présenté,

Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des courts du complexe Santa Grimaldi de Bravone et au-delà à réaliser toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette dernière.

Pour : 13 Contre : 0 Nuls : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

à l'unanimité

Le Président,
Jean Claude Franceschi